


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 23 Juillet 2020</p>	<p>Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200723-CC_135_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 135/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 17 Juillet 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUÉDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Suppléant : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>	

OBJET : SOCIAL, ENFANCE, JEUNESSE – Plan de financement de locaux professionnels de santé à Seyssel.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône et notamment son article 5-1-1, Vu la délibération n°CC 58/2018 en date du 10 avril 2018 portant définition de l'intérêt communautaire relatif à des locaux professionnels de santé à Seyssel.

Considérant que les locaux professionnels de santé sis à Seyssel Haute-Savoie entrent dans le cadre de l'intérêt communautaire et que ceux-ci sont portés par la CC Usse et Rhône.

Le Vice-président rappelle que la CC Usse et Rhône compte deux maisons de santé à Chêne-en-Semine (17 locaux professionnels) et une en construction à Frangy (11 locaux professionnels). Il souligne que, pour poursuivre une bonne répartition des services sur l'ensemble du territoire et pour conforter le maillage au niveau d'Usse et Rhône, il convient de se doter de locaux professionnels de santé adaptés et aux normes actuelles d'accessibilité à Seyssel. Il précise que les locaux seraient situés route d'Aix-les-Bains.

Le Vice-président rappelle que le maillage sera ainsi bouclé sur l'ensemble d'Usse et Rhône, avec le bourg de Seyssel, celui-ci disposant d'un bassin de vie d'environ 8 000 habitants. Il rappelle que Seyssel connaît une problématique de dispersion des différentes professions de santé et qu'elles occupent des locaux disposant de normes d'accueil diverses.

Le Vice-président indique avoir contacté et échangé avec la société Têractem, basée à Annecy et dont la CC Usse et Rhône est actionnaire, pour proposer un montage technique et financier d'opération.

Le Vice-président souligne que la Commune de Seyssel Haute-Savoie est partie prenante de l'opération pour développer des locaux à destination des associations au sein du futur immeuble. Il précise que cette opération comportera également des logements.

Le Vice-président propose un prévisionnel de financement fondé sur une acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA). Il propose un premier montage financier qui sera sans doute à affiner mais qui permet de solliciter, d'ores et déjà, des subventions auprès des partenaires de la CC Usse et Rhône, soient l'État, le Département et la Région.

Le Vice-président précise que, selon l'estimation technique et financière établie par Téractem, le coût d'acquisition total est de 927 500 € HT, soit 1 113 000 € TTC, dont l'échéancier de paiement est précisé comme suivant :

	% du coût total de l'opération	Montant HT	Montant TTC
À la signature de l'acte authentique de vente, après le démarrage des travaux	30%	278 250 €	333 900 €
À l'achèvement des fondations	15%	139 125 €	166 950 €
À l'achèvement de la dalle haute du RDC	15%	139 125 €	166 950 €
À la mise hors d'eau/hors d'air	25%	231 875 €	278 250 €
À l'achèvement des travaux	10%	92 750 €	111 300 €
À la livraison	5%	46 375 €	55 650 €
	Total	927 500 €	1 113 000 €

Le Vice-président précise que les frais d'acte de la VEFA seront à la charge de l'acquéreur, la CC Usse et Rhône. Le Vice-président annonce que des demandes de subventions vont être faites auprès de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de Haute-Savoie, pour des montants respectifs de 278 250 €, 200 000 € et 100 000 €.

Ainsi, le plan de financement du projet de locaux professionnels de santé à Seyssel est le suivant (exprimé en euros HT) :

Construction des locaux en rez-de-chaussée (350 m ²) au prix de 2 650 € / m ²	927 500 €
Dépenses totales	927 500 €
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	200 000 €
Demande de subvention auprès de l'État (contrat de ruralité)	278 250 €
Demande de subvention auprès du Département de Haute-Savoie	100 000 €
Recettes totales	578 250 €
Reste à charge de la CC Usse et Rhône	349 250 €

Le Vice-président propose de valider ce plan de financement, ainsi que son échéancier.

Le Vice-président précise qu'il conviendra de créer un budget annexe au budget principal de la Communauté de Communes pour cette opération.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement des locaux destinés à des professionnels de santé à Seyssel.

IMPUTE les dépenses au budget principal de la CC Usse et Rhône, compte 237.

AUTORISE le Président à procéder aux demandes de subventions auprès de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de Haute-Savoie.

AUTORISE le Président à signer tout acte y afférent.

SOLLICITE Maître Lafay, Notaire à Seyssel, pour passer les actes.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200723-CC_135_2020-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le



ID : 074-200070852-20200723-CC_135_2020-DE